

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE
DES CONSERVATOIRES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires et des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer un concert à l'occasion de la saison Vibration des conservatoires ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ce concert ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un intervenant extérieur à l'occasion de la saison Vibration au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal de Limeil-Brevannes, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/11/22
Accusé réception le	10/11/22
Numéro de l'acte	DC2022/914
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221006-lmc138916-CC-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/11/22
Accusé réception le	10/11/22
Numéro de l'acte	DC2022/914
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221006-lmc138916-CC-1-1

Création de vacations dans le cadre des manifestations culturelles 2022
au sein du conservatoire de Limeil-Brévannes

NATURE DE LA VACATION	PROFESSION DU VACATAIRE	NOMBRE DE VACATION	NOMBRE DE SERVICE PAR VACATION	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70€ net par service
Concert Vibration	Professeur	1	5	Jeudi 10 novembre	350€ Net